



Andrea MANSKER, *Sex, Honor and Citizenship in Early Third Republic France*

Houndsmill, Palgrave Macmillan, 2011, ix-310 p.

Charles Sowerwine



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/13111>

DOI : 10.4000/clio.13111

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2016

Pagination : 284-287

ISBN : 978-2-7011-9852-1

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Charles Sowerwine, « Andrea MANSKER, *Sex, Honor and Citizenship in Early Third Republic France* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 43 | 2016, mis en ligne le 23 août 2016, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clio/13111> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.13111>

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2020.

Tous droits réservés

Andrea MANSKER, *Sex, Honor and Citizenship in Early Third Republic France*

Houndsmill, Palgrave Macmillan, 2011, ix-310 p.

Charles Sowerwine

RÉFÉRENCE

Andrea Mansker, *Sex, Honor and Citizenship in Early Third Republic France*, Houndsmill, Palgrave Macmillan, 2011, ix-310 p.

- 1 Andrea Mansker révisé ici la célèbre analyse de Robert Nye¹ : le duel – institution résolument masculine s'il en est – a été la représentation ultime de l'honneur masculin bourgeois. Cet honneur, foncièrement hétérosexuel, était, selon Nye, incarné (*embodied*) dans le bourgeois, déjà construit selon un modèle biomédical des sexes ; l'honneur féminin bourgeois, également *embodied* et foncièrement hétérosexuel en opposition à l'honneur masculin, s'est constitué par « la chasteté et le mariage légitime » (Litré, cité par A. Mansker, p. 9). L'honneur féminin étant passif et privé, la femme dépendait nécessairement d'un homme pour combattre d'éventuelles atteintes à son honneur.
- 2 L'auteur démontre que certaines suffragistes ont su s'approprié l'honneur professionnel – jusqu'ici foncièrement masculin – « pour façonner des identités et des droits démocratiques pour les femmes ». L'honneur pouvait donc fonctionner « comme un terrain culturel poreux et mouvant qui permettait aux femmes de prouver leur aptitude à la citoyenneté » (p. 5 et p. 11).
- 3 Le premier chapitre ouvre cette perspective par une nouvelle analyse d'un incident célèbre, le duel manqué d'Arria Ly en 1911. Insultée par un journaliste, A. Ly se conduit comme un homme dont l'honneur aurait été atteint. Elle giflé le journaliste et, quand il se dérobe au duel requis, obtient de lui une lettre publique d'excuses (p. 21). Cet incident est connu des historiens. J'ai été peut-être le premier historien contemporain

à le redécouvrir, au cours de mes recherches de thèse (1973)². Mais, n'en ayant pas compris la portée symbolique, je ne l'ai pas retenu dans la version publiée !³ A. Mansker voit à juste titre dans cette affaire la preuve que « les femmes pouvaient l'utiliser [l'honneur] pour négocier leur statut dans la sphère publique » (p. 56). Son travail présente donc une vraie avancée conceptuelle.

- 4 Dans les chapitres sur le divorce, l'identité et le nom de la femme, l'auteure étend son analyse au champ de la loi. Elle nous offre un travail formidable, basé sur l'étude de nombreux dossiers de divorce et d'opinions légales. Elle montre que les juges évoluent dans leur concept de l'honneur, sinon vers une émancipation de la femme, du moins vers « une perspective républicaine de la famille et de ses responsabilités nationales » (p. 92).
- 5 A. Mansker passe alors à une analyse des débats et des jugements sur le nom de la femme divorcée après la loi Naquet qui rétablit le divorce en 1884. Quand, par exemple, un couple acquiert un renom sous le nom marital mais divorce par la suite, qui a droit à ce nom marital ? Des jugements admettent que les femmes puissent autant que les hommes avoir une propriété intellectuelle sous le nom marital et ils font par-là progresser la reconnaissance des femmes comme personnes à part entière (p. 148-150). La célèbre avocate féministe Maria Vérone démontre de son côté que la sujétion légale de la femme au mari résulte non pas de son statut corporel ou genré mais de son mariage : si la femme est seule et libérée de cette contrainte, elle peut revendiquer seule son honneur (p. 163). Et A. Mansker de conclure sur une analyse de la campagne féministe contre le règlement de la prostitution, manifestation la plus extrême du double standard sexuel : « Par un tour de passe-passe », les féministes ont su « souligner les rôles traditionnels des femmes comme gardiennes de l'honneur sexuel pour formuler une notion plus active de la citoyenneté des femmes » (p. 232).
- 6 L'auteure a donc brillamment atteint son premier objectif : élargir la portée du concept de l'honneur et l'assouplir en le considérant comme un système « constamment révisé en conséquence des changements affectant le monde social dont il découlait », et par extension, du fait des agissements des femmes autant que des hommes (p. 11). Son livre constitue ainsi une contribution importante non seulement à l'histoire des femmes mais à notre conception de la sujétion des femmes.
- 7 Elle a peut-être moins bien réussi dans son deuxième dessein : remettre en cause « la thèse classique selon laquelle les féminismes modernes sont uniquement issus des paradoxes genrés de la Révolution française » (p. 5)⁴. « Les historien.ne.s ont soutenu », poursuit-elle, « que le citoyen français était codé comme mâle [...] depuis la Révolution ». Elle me cite à ce propos, pour avoir « le plus récemment affirmé que ... le paradigme Pateman-Scott [...] reste intact » (p. 239)⁵. J'ai en effet soutenu que « la tension entre l'exclusion [politique] de la femme et le discours égalitaire de la Révolution accroissait les difficultés des républicains face aux revendications des droits des femmes »⁶. Pour A. Mansker, cette thèse « renforce une vue statique de l'échec des féministes françaises » en limitant leur *agency*. Le cas d'A. Ly, écrit-elle, constitue « la démonstration la plus spectaculaire du droit de la femme à l'identité civique » (p. 239) et démontre « que l'honneur public n'était pas clairement codé masculin » (p. 238). Mais s'agit-il de la démonstration d'un droit ou d'un geste symbolique en vue d'obtenir des droits jusque-là refusés ? A. Mansker glisse d'un sens à l'autre dans l'usage des termes identité et honneur, et donne un sens incertain à l'honneur : civique, masculin, professionnel ou public. Certes, A. Ly a su déployer l'honneur professionnel, mais l'a-t-

elle pour autant dépourvu de son caractère sexué ? N'a-t-elle pas plutôt fait un pas symbolique – dont on ne saurait contester l'importance – dans une course très longue, qui n'a été gagnée (si elle a été gagnée) que longtemps après ?

- 8 Et plutôt que contester « la thèse Pateman-Scott », A. Mansker ne la confirme-t-elle pas ? Cette thèse cherche à expliquer les contraintes réelles auxquelles les féministes comme A. Ly s'attaquaient. Cette femme a dû se placer symboliquement sur un terrain masculin en essayant de provoquer son offenseur à un duel. J.W. Scott soutient que les féministes ont su profiter de la tension entre l'exclusion et le discours égalitaire⁷. Les cas qu'analyse de façon si pertinente A. Mansker ouvrent un nouveau chapitre de l'utilisation féministe des « paradoxes ».
- 9 Ces paradoxes s'inscrivent dans la longue tradition des opprimés trouvant le moyen d'utiliser les contraintes qui les oppriment comme outils de libération ; le ou la *subaltern* garde son *agency*, qu'il/elle réussisse ou échoue⁸. Il est important qu'Arria Ly, Maria Vérone et les autres féministes citées par A. Mansker aient su utiliser ces contraintes comme armes dans leur lutte. Que les dés aient été truqués contre les femmes n'enlève rien ni au mérite ni à l'*agency* de ces pionnières, au contraire. En montrant la portée de leur œuvre par un aspect jusqu'ici ignoré, le livre d'A. Mansker apporte une grande contribution à l'histoire des femmes et du genre.

NOTES

1. Robert Nye, *Masculinity and male codes of honor in modern France*, New York, Oxford University Press, 1993.
2. « Women and socialism in France, 1871-1921: socialist women's groups from Leonie Rouzade to Louise Saumoneau », Ph.D., University of Wisconsin, Madison, 1973 (copie déposée à l'Institut français d'histoire sociale).
3. *Les Femmes et le socialisme : un siècle d'histoire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978.
4. Carole Pateman, *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press, 1988 ; Joan Wallach Scott, *La Citoyenne paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.
5. En fait, les premières formulations de la thèse sont Christine Fauré, *La Démocratie sans les femmes : essai sur le libéralisme en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1985 et Geneviève Fraisse, *Muse de la raison la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.
6. Charles Sowerwine, « Revising the sexual contract: women's citizenship and republicanism in France, 1789-1944 », in Christopher E. Forth & Elinor Ann Accampo (eds), *Confronting modernity in fin-de-siècle France: bodies, minds, and gender*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. 19-42.
7. Joan W. Scott, *La Citoyenne paradoxale...*, *op. cit.*
8. Voir par exemple, Ania Loomba, « Dead women tell no tales: issues of female subjectivity, subaltern agency and tradition in colonial and post-colonial writings on widow immolation in India », *History Workshop*, 36, autumn, 1993 : 209-227.

AUTEURS

CHARLES SOWERWINE

Université de Melbourne/LaTrobe University